

## Annexe au Compte de résultat et Bilan 2020

### Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'application des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 n'a pas eu de conséquences sur la présentation des comptes annuels au 31/12/2020.

L'association bénéficie d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux qui a fait l'objet d'une valorisation dans le compte de résultat.

### Quelques notions clés à propos de notre compte de résultat 2020 :

Cet exercice 2020 est fortement impacté en charges et en produits par la crise sanitaire « COVID » :

**1/ Le résultat d'exploitation** est lourdement déficitaire de **85 348 €**. Les charges d'exploitation sont en recul de **27%** et les produits d'exploitation également en recul de **25%**. Les remboursements et avoirs liés à la crise sanitaire se chiffrent à 66 000 € sur la saison 2019/2020 et à 35 000€ pour le 1<sup>er</sup> trimestre de la saison 2020/2021, soit un total de **101 000 €** sur l'exercice comptable 2020.

**2/ Le résultat financier** est quant à lui positif de **4 122 €**.

**3/ Le résultat exceptionnel** est excédentaire de **81 283 €**. Cela est dû à l'aide de l'Etat au titre du chômage partiel de nos salariés pour un montant de **75 359 €** et des dons de nos adhérents pour un montant de **7 353 €**.

**4/ Le résultat final 2020 (1+2+3)** est donc cette année à l'équilibre : **+57 €**.

**5/ Les contributions volontaires** des bénévoles de la MJC et celles de la Ville de Ste Foy se chiffrent au total à **186 510 €** (cf. détail plus loin).

**6/ Le compte de résultat consolidé** (avec les contributions volontaires) se chiffre donc à **955 325 €**.

### Mécénat/parteneriat :

Crédit Mutuel :

2 460 €

### Détails des subventions :

	2020	2019
Ville fonctionnement :	153 804 €	153 804 €
Etat Fonjep Point d'Appui :	7 107 €	7 107 €
Etat Fonjep CRIB :	3 554 €	3 554 €
Région Point d'Appui Vie Asso. :	4 612 €	4 612 €
Métropole enseignements artistiques :	27 128 €	27 004 €
Métropole projets spécifiques :	6 600 €	6 600 €
Métropole Soutien Vie Associative :	5 000 €	4 000 €
Contrat Enfance Jeunesse Ville :	1 164 €	1 164 €

### Actions de formation du personnel :

	2020	2019
Prises en charge Uniformation :	3 742 €	20 845 €

### Intérêts des placements de trésorerie :

	2020	2019
	5 669 €	8 889 €

### Détails des disponibilités au 31 décembre 2020, période la plus haute de notre trésorerie qui aura son point bas en août 2021 :

	2020	2019
Compte courant CM :	16 534 €	611 €
Tonic Association CM :	620 000 €	620 000 €
Livret Partenaire CM :	174 368 €	318 221 €
Livret Bleu CM :	73 839 €	57 515 €
Parts Sociales CM :	54 311 €	53 724 €
Caisse :	1 890 €	1 010 €
Chèques vacances :	-	2 062 €
<b>Total :</b>	<b>940 941 €</b>	<b>1 053 143 €</b>

→ soit une diminution de **112 202 €**

#### Rémunérations des dirigeants de la MJC en 2020 :

Aucun des dirigeants statutaires de la MJC n'est rémunéré et il n'existe pas de conventions spéciales entre ces dirigeants et l'association. M. Emile Zeizig, président d'honneur, abandonne ses droits sur la diffusion de sa création Mascarille au profit de l'association, soit **14 709 €** en 2020.

#### Stock de la costumerie :

La MJC est propriétaire depuis 1992 d'un patrimoine de costumes historiques achetés lors de la fermeture de la Maison Félix de Lyon. L'achat représentait environ **12 K€**. Ces costumes n'apparaissent pas dans les immobilisations de la MJC et ne sont pas assurés.

#### Immobilisations et amortissements 2020 :

Valeur résiduelle nette des deux véhicules :	0 €
Valeur résiduelle nette mobiliers et matériels :	56 136 €

#### Investissements réalisés en 2020 :

Achats de matériel d'animation et d'administration pour un total de **11 732 €**.  
La dotation aux amortissements se monte à **22 732 €** pour 2020.

#### Détails des contributions volontaires :

**1/ 35 600 €** soit la valorisation de **1 750** heures de bénévolat à un coût horaire chargé compris entre 17 et 30 € fait par les élus du Conseil d'Administration et les adhérents bénévoles pour : les périodes d'inscriptions, l'animation et participations aux commissions thématiques, l'aide administrative, le suivi de la base de données théâtrales Mascarille, la participation au réseau SAVAARA et autres instances extérieures, les animateurs bénévoles pour les activités Randonnées et Raquettes, le Théâtre de la Colline, la Cie Verbena, la Cie Vice de Planche, le gestion de tous les aspects de la crise sanitaire, etc.

**2/ Fluides et entretien des locaux par la Ville de Ste Foy : 19 438 €.**

**3/ Nous bénéficions de la mise à disposition gratuite suivant les termes de notre convention 2017-2020 des 996m2 du bâtiment 112 avenue maréchal Foch valorisés par la Commune propriétaire à 131 472 €, ainsi que l'usage d'équipements sportifs à titre gratuit.**

#### Cotisations perçues d'avance :

Les produits constatés d'avance pour **218 706 €** correspondent à la quote-part des cotisations versées par les adhérents de la saison 2020/2021 pour la période d'activité de janvier à juin 2021.

#### Provisions pour risques et charges :

Provisions pour fin de carrière des salariés : elle était de 63 929 € à fin 2019. En 2020 une dotation de 9 600 € a été effectuée portant le solde au 31/12/2020 à **73 529 €**.

Une provision pour risque de **237 000 €** a été effectuée par : dotation de 37 000 € sur l'exercice 2020 et transfert de 200 000 € provenant de la réserve pour investissements figurant déjà au bilan.

#### Provisions pour congés payés :

Le montant de la provision pour congés payés dûs au 31/12/2020 s'élève à : **23 544 €**.